



Sommaire

| | | |
|-------------------------|-------------------|-------|
| Le Commentaire | Philippe Inversin | 3 |
| Infos comité | Philippe Inversin | 5 |
| Convocation à l'AG 2023 | | 6 |
| Menu AG 2023 | | 7 |
| PV AG 2022 | | 8-22 |
| Hangar | | 23-24 |

Edition / publicité

Cercle de la Voile de Neuchâtel
 Port du Nid-du-Crô – Route des Falaises 14 – 2000 Neuchâtel
 Internet : www.cvn.ch
 E-mail : cvn@cvn.ch

Président:

Cercle de la Voile de Neuchâtel
 Philippe Inversin
 Port du Nid-du-Crô – Route des Falaises 14 – 2000 Neuchâtel
 E-mail : president@cvn.ch



zhik®

SUPER
WARM

bucher
+ walt

www.bucher-walt.ch

Commentaire du comitard

Ce premier numéro de l'année du Livre de Bord est comme chaque année dédié à l'assemblée générale et son organisation. C'est l'occasion pour moi de vous rappeler mon départ annoncé depuis octobre 2022 après près de quatre années passées à la présidence du club. Si je compte réserver quelques lignes de bilan pour l'assemblée générale, il me paraît important de rappeler ici que la vie d'un club passe par l'investissement de ses membres et notamment par la participation d'un comité. Ces quatre ans à la tête du comité auront été une expérience très enrichissante, tant sur les plans humains, techniques que sportifs. Même si tout n'est pas toujours rose, la gestion d'un club comme le CVN est l'occasion de développer de nombreuses et diverses compétences nécessaires à la vie de celui-ci.

J'invite de mes vœux à une diversité de propositions pour la prochaine AG, de manière à ce que ses membres puissent avoir la possibilité de faire le choix des personnes qui seront appelées à décider de l'avenir de notre club. N'hésitez pas à me contacter ou les autres membres du comité pour faire acte de candidature avant le 22 mars 2023. Bon début d'année à toutes et tous et longue vie au CVN.

Philippe Inversin

Rien n'est sûr. *Nous faisons de notre mieux pour lutter là-contre.*

La Mobilière
Assurances & prévoyance

Agence générale Neuchâtel, Pierre-André Praz
Rue de la Treille 9, 2001 Neuchâtel
Téléphone 032 727 60 60



BCN

Le comité a adressé mi-janvier au Conseil communal de la ville de Neuchâtel un courrier pour l'informer de l'intérêt du Cercle de la Voile de Neuchâtel pour un renouvellement du droit de superficie actuel. Cette première étape s'inscrit dans les démarches officielles et nécessaires à effectuer à l'attention de la ville.

Philippe Inversin

DUVOISIN NAUTIQUE & SPORTS

Depuis plus de 25 ans!

dériveurs - catamarans - kayaks...

vêtements - accastillage...

réparations - construction...

www.duvoisinnautique.ch

Colombier/NE - 032 841 10 66 - info@duvoisinnautique.ch

Convocation à l'AG

La prochaine Assemblée Générale du Cercle de la Voile de Neuchâtel

aura lieu le mercredi 22 mars 2023

à 19h00 à la Brasserie V

Veillez trouver ci-dessous l'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation des procès-verbaux de l'AG du 23 mars 2022
et de l'AG extraordinaire du 5 octobre 2022
4. Rapports sur les activités 2022
5. Rapport du responsable de la commission Bâtiment.
6. Rapport du trésorier
7. Rapport des vérificateurs des comptes
8. Approbation des comptes de l'exercice 2022
9. Décharge aux organes responsables
10. Présentation du budget 2023
11. Fixation des cotisations 2024
12. Nominations statutaires
 - a. Démissions
 - b. Révocation
 - c. Nominations
13. Modifications Statutaires
14. Programme de la saison 2023
15. Hommage aux jubilaires
16. Divers et propositions émanant des membres

Les documents de l'assemblée générale 2023 dont le procès-verbal de l'AG extraordinaire du 5 octobre 2022 sont disponibles dès le 3 mars 2023 sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.cvn.ch/ag2023>

Assemblée générale 2023 – menus à choix

Menu Eau (CHF 50.–)

Tartare d'espadon en mode thaï et ses toasts

Filets de rouget sauce aigre-douce

Risotto crémeux et farandoles de légumes

Gâteau au chocolat

Menu Terre (CHF 50. –)

Salade de gésiers de canard caramélisés à la vinaigrette de framboise

Eclats de noix et miel

Suprême de poulet jaune (F) à la sauce gingembre

Risotto crémeux et farandole de légumes

Gâteau au chocolat

Menu Potager (CHF 40.–)

Velouté de saison

Risotto au parmesan et julienne de petits légumes

Gâteau au chocolat

Merci de bien vouloir vous inscrire jusqu'au **lundi 13 mars 2023** en indiquant votre nom, le nombre de personne et le menu désiré par courriel secretariat@cvn.ch

Procès-Verbal de l'Assemblée générale ordinaire du CVN

du 23 mars 2022 à 19h00
à La Brasserie V

Présidence : Philippe Inversin

Présents : membres actifs (selon liste)

Excusés : Pralong Guillaume, Jurt Eric, Kull Martine, Benninger Eliot, Leroy Lucien, De Cerjat Jean-François, Oggenfuss Esther, Lambelet Laurent, Broye Sonia, Perret Jacques, Bart Cédric

Le président ouvre cette Assemblée Générale qui peut siéger valablement puisque convoquée dans les délais selon les statuts du CVN. Il salue les nombreux membres présents et les remercie de leur présence à cette assemblée.

Le responsable bâtiment, M. Guillaume Pralong est absent et excusé.

Information sur la présence de Pascale Maurissen à la table du comité qui a commencé son activité en son sein depuis l'automne 2021 et que le comité recommande d'élire ultérieurement dans le déroulement de l'assemblée.

Le format de l'assemblée se veut ouvert aux questions, partant du principe que le rapport d'activité et les comptes ont été distribués avant l'assemblée. Les éléments liés au programme 2022 sont déjà disponible sur le site internet, mais seront présentés à titre informatif.

Le président rappelle l'article 14 des statuts : « *Les décisions et les nominations interviennent à la majorité des voix exprimées, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas pris en compte* ».

1. Adoption de l'ordre du jour

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'ayant été adressée dans les délais, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité

2. Désignation des scrutateurs

Laurent Schneider est nommé comme scrutateurs

3. Approbation du Procès-verbal de l'AG par correspondance du 28 mars 2021

Le Procès-verbal de l'AG par correspondance du 28 mars 2021 a été publié dans le Livre de Bord N° 1/2020.

Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté avec une abstention.

Joël Broye prend la parole pour donner aux membres présents un complément d'information à la réponse du comité concernant le poste de chef de base.

- Commission formation

Lors de la création du poste sous la présidence de Jean-Luc Dreyer, il avait été décidé au comité que ladite commission serait formée de l'administrateur, soit Yves-Dominique Spichiger et moi-même qui avait la charge du secteur formation. Lorsque j'ai repris le flambeau de la présidence, nous avons continué de fonctionner de la même manière avec Catherine Mauler qui était la répondante de la formation pour le comité.

- Extension du poste en janvier 2013

Après 2 saisons de réflexion sur le travail du chef de base, le comité de l'époque a décidé d'augmenter la charge de travail du chef de base en lui donnant plus de responsabilité dans les suivis, du hangar et des dortoirs ainsi que de l'entretien des bateaux du club. Il est juste que nous n'ayons pas créé un cahier des charges différents lors de la transformation du poste. Cette augmentation de poste était aussi liée au fait de l'arrivée de Just For Smile qui nous assurait une rentrée d'argent supplémentaire afin de pouvoir supporter la charge salariale supplémentaire. Ceci avait été présenté lors d'une Assemblée Générale du club avec l'introduction du partenariat avec J4S.

- Suivi du travail de chef de base

Je tiens ici à relever qu'autant SPY que moi-même rencontrions Charles au minimum une fois par semaine pour le suivi du travail ainsi que de la planification future des tâches à exécuter.

J'ai continué de la même manière durant mes années de présidence.

4. Rapport sur les activités 2021

Le rapport d'activité est présenté au nom du comité par le président.

Malgré des craintes liées à une seconde année COVID et un été particulièrement humide ayant engendré l'annulation de plusieurs activités, l'année au niveau de la formation, de Just For Smile et des régates peut être qualifiée de bonne à excellente.

- Bonne fréquentation des cours de formation, excellente participation dans le cadre des semaines d'été (club et sport ville).
- Demande conséquente au mois de juin (écoles notamment);
- Retour à une centaine de sortie par site d'exploitation pour Just For Smile;
- Quelques régates annulées pour la seconde année (Farewell, critérium Dolphin), mais l'adage 2021 aura été «s'adapter et inventer» ou «conserver et renoncer».

Comme évoqué dans le rapport d'activité, le gros de l'activité aura été la défense administrative de nos intérêts sportifs en contexte de pandémie, soit une production de documents dépassant ce que nous aurions envisagé pouvoir être appelé à produire jusqu'en 2020.

Si l'année 2020 a nécessité beaucoup de flexibilité et de résignation dans l'organisation des activités sportives et associatives, l'année 2021 a montré une nouvelle facette des enjeux de la pandémie pour la réalisation de celles-ci. Le fédéralisme et l'application cantonale des décisions fédérales ont généré beaucoup de disparités entre les cantons, et par conséquent, beaucoup d'incompréhension au niveau des navigatrices et navigateurs de notre club et plus largement du lac de Neuchâtel. L'activité 2021 du comité s'est donc concentrée sur les axes suivants pour assurer la conduite du club dans les meilleures conditions possibles :

- Défense des intérêts des navigatrices et navigateurs dans l'application des mesures COVID ;
- Communication aux membres des mesures COVID en vigueur au gré des adaptations ;
- Adaptation des modalités d'organisation des compétitions et activités associatives pour assurer le maximum d'activités au cours de la saison.

En quelques chiffres, pas moins de quatre plans de protection différents ont été mis en place pour permettre le déroulement de notre programme de début de saison, soit un plan de protection pour les activités de formation junior, un plan de protection pour les activités des personnes dès 20 ans, un plan de protection pour les « entraînements » du mercredi et un plan de protection pour les régates juniors. Ces plans de protection ont chacun été déclinés en cinq versions successives entre mars et fin juin en raison de l'évolution de la pandémie et des mesures y relatives. Au final, des adaptations ont encore dû être mises en place pour les activités associatives, soit les repas de fin de régates (quand cela était autorisé) ou la clôture des régates / entraînement du mercredi. En résumé, plus de 20 plans de protection ont été soumis aux autorités sanitaires cantonales pour validation.

Si cette énumération peut donner le tournis, elle nous a surtout obligés à repenser certaines habitudes bien ancrées, sans quoi la majorité de notre activité se serait résumée assez simplement par le terme « annulé ». Les régates du mercredi sont devenues des entraînements ; les bouées ancrées ont été remplacées par des parcours dérivants ; les séries se sont transformées en « groupes d'entraînements » pour respecter des groupes de maximum 15 personnes, organisateurs non com-

pris. Sur le plan associatif, la majorité des rencontres et éléments festifs ont dû être annulés, ou encadrés de manière extrêmement stricte. C'est avec regret que le comité a décidé de renoncer à l'assemblée générale ordinaire en présentiel, et s'est retranché sur un système d'information et de vote par correspondance.

Régates

Le début de saison a été perturbé en raison de la pandémie de COVID19. Si l'activité sportive a pu être maintenue dans son ensemble, l'activité de compétition a été drastiquement restreinte par ordonnance fédérale pour les personnes nées avant 2001. Le nombre maximum de participant-e-s autorisés étant de 15, puis 30, le comité a dû renoncer à l'entier du programme « non junior » pour les mois de mars à juin. Il a par ailleurs fait preuve d'inventivité pour adapter les régates du mercredi en entraînements organisés en différents sous-groupes partant de lieux différents et à des heures différentes pour respecter les demandes cantonales.

Si nous regardons le verre à moitié plein, cette situation a forcé un changement imaginé depuis quelques saisons, notamment le passage des départs à terre aux départs au large pour les régates du mercredi. Les parcours ont également été adaptés en durée, ce qui a permis d'initier un nouveau modèle basé sur 2 à 6 départs par soirs, en fonction du vent et de la motivation des navigateurs et navigatrices. Ce dynamisme soutenu par d'excellentes conditions de vent en début de saison a été relevé de manière très positive par les membres. Par conséquent, la seconde partie de la saison a été adaptée selon ce modèle avec des départs au large, mais avec des parcours d'une vingtaine de minutes pour les premiers, ce qui permet d'assurer deux à trois manches successives.

La perspective du verre à moitié vide se reflète dans l'inégalité de traitement de l'ordonnance fédérale par les cantons, autorité en charge de l'application et de l'octroi d'autorisation pour les manifestations. Malgré de nombreuses tentatives sous différents angles d'attaque, que ce soit logistique, épidémiologique, ou juridique, le canton de Neuchâtel s'est montré inflexible. Un ultime recours auprès du Conseil d'État n'a malheureusement pas permis d'harmonisation des pratiques. Sur le Léman, la règle était un maximum de 15 puis 30 personnes par bateaux, alors qu'à Neuchâtel, cette règle est restée appliquée pour l'ensemble des participant-e-s à la compétition.

Grâce à de nombreux efforts organisationnels, la suite de la saison a pu se dérouler conformément au programme initial, en profitant de replacer au passage le Joran

Lourd en août et l'Euro master en automne, alors qu'il était initialement prévu au printemps. La tenue de ces compétitions dans notre club n'aurait pas pu avoir lieu sans le précieux investissement de Joël Broye, Roger Filliger et les nombreux bénévoles qui ont donné un peu de leur temps libre ; merci à eux.

Formation

La formation a assuré une offre de cours similaire aux précédentes années au niveau de l'école de voile. Si nous constatons un trou dans le groupe Optimist régata, c'est principalement parce qu'une grande partie des juniors actifs en compétition dans notre club ont changé de série sur les deux dernières saisons. Au fil de la saison, une nouvelle équipe s'est peu à peu mise en place et a commencé à participer aux Coupes des 3 Lacs. Cinq jeunes sont en train de former le groupe de la relève en Optimist ; on espère les voir motivés et progresser en 2022. De son côté, Téo Filliger a fait une excellente 2e place chez les benjamins au Championnat de Suisse et termine au classement final régional 6e sur 47.

Au niveau ILCA, la saison 2021 a vu le départ de Dimitri Niederhauser et de Hugo Weidemann en raison de leur âge ou de leur choix d'études. Elliot Frei et Félix Filliger sont passés en ILCA 4.7 avec une bonne 3e place au niveau régional sur 13 bateaux. Charles Martinez a assumé l'encadrement du cadre régional ILCA avec environ 26 jours de régates à l'étranger, malgré l'annulation de la majorité du programme en début de saison. Au final, un peu plus de la moitié de l'activité a pu être conservée sur la saison.

L'activité de l'été a été très conséquente avec quatre semaines de camps, dont trois doublées avec Sport Ville, soit les activités multisports organisées par le Service des Sports de la ville de Neuchâtel. Une première également avec la participation du CVN au festival des sports qui a eu lieu à fin août, avec des initiations ILCA et Optimist, ainsi que des balades proposées sur le catamaran handisport.

Just For Smile

L'activité Just For Smile est en voie de retrouver les chiffres des années 2018 et 2019. Le nombre de sorties assurées par la fondation est repassé à 100, avec un total de sorties encore supérieur que prévu avec 118 sorties à Estavayer-le-Lac et 91 sorties à Neuchâtel et 5 sorties privées. Deux bémols sont toutefois à relever : les conditions météorologiques du mois de juillet avec une quantité exceptionnelle de précipitation ont rendu la pratique des sports nautiques et de la voile impossible et interdite du 16 au 28 juillet, soit dans une période propice aux sorties pour le sport handicap. Des aléas de santé entre COVID de début de saison et problèmes de genou pour Fred en seconde partie de saison n'ont pas permis de répondre pleinement à la demande. La flexibilité de Charles Martinez dans un contexte un peu plus calme au niveau des activités de compétition et d'entraînement, ont permis d'assurer la majorité de l'activité du catamaran Just For Smile sur la base de Neuchâtel de début septembre à fin octobre. Nous tenons à le remercier chaleureusement pour cet engagement intensif à cette période de l'année.

Activités associatives et terrasse

Au vu de la situation précaire sur le plan pandémique, le comité a suspendu le projet de réaménagement de la terrasse en attendant une régularisation de la situation. Si le souper de la fin du Joran Léger n'a pas pu être organisé, une agréable soirée a clôturé le Joran Lourd. La soirée de clôture des régates du mercredi a également pu avoir lieu, ainsi qu'une soirée fondue lors de la finale de la challenge league de la Swiss Sailing League début octobre.

Matériel

En raison des incertitudes financières liées à la pandémie, seuls les investissements indispensables ont été assurés au niveau du renouvellement du matériel de la formation et matériel régates. Nous avons tout de même profité d'acheter 5 bouées dérivantes pour nous permettre la mise en place des « entraînements du mercredi », la pose de parcours ancrée étant assimilée à des compétitions pour le canton, alors que les parcours dérivants sont considérés comme des entraînements...

Une grosse panne moteur sur l'Uberre en milieu de saison a nécessité le recours à une solution transitoire pour la fin de saison avec des clubs partenaires qui nous ont mis à disposition leurs bateaux Start. Le coût de réparation pour le moteur a poussé le comité à créer un groupe de travail qui a rapidement conclu au fait que des investissements conséquents devraient être également consentis pour une remise aux normes du système électrique et une rénovation générale du bateau devait être

envisagée à terme. Le montant global étant évalué à plusieurs dizaines de milliers de francs, la perspective de partir sur un projet d'achat d'un nouveau bateau Start a été retenue.

Bâtiment

En raison de l'instabilité financière liée à nos revenus locatifs (restaurant, dortoirs, hangar – Fête des Vendanges), seuls les investissements indispensables liés à l'entretien courant ont été consentis.

Finances

Au vu de la situation précaire, le comité a décidé d'assurer une politique extrêmement conservatrice en matière de dépenses. Une demande de subsides fédéraux a permis de limiter les pertes de revenus, tout en abandonnant le loyer du restaurant pour la période de fermeture des établissements publics. Le rapport spécifique lié aux comptes reprend les principaux éléments relatifs à ce dossier.

5. Rapport du responsable de la commission bâtiment – M. Jean-Luc Dreyer

Depuis la dernière AG du CVN le 24.3. 2021, la commission ne s'est pas réunie et n'a eu aucun travail régulier.

Seul, en début d'année 2022, le comité du CVN a sollicité l'avis de la commission au sujet du projet de réfection des façades de l'immeuble.

La commission s'est exprimée en faveur de ce projet de réfection. En constatant la quasi absence de sollicitation et d'activité de la commission, des réflexions quant à l'utilité et/ou la nécessité de maintenir cette commission seront tenues avec le comité après cette AG.

Avec mes remerciements à chacun.

Au sujet de la réfection du bâtiment, certains se demandent si cela est vraiment nécessaire sans savoir où l'on va et si cela ne risque pas d'être à fond perdu. Le comité est conscient que la réfection du bâtiment qui est en mauvais état pose de sérieuses difficultés financières et ce, malgré les réserves. En effet, outre les façades qui ne pouvaient attendre ne serait-ce qu'en regard des locataires, d'autres rénovations sont à prévoir (changement de chaudière, réfection du toit, ...). Le club n'a pas les moyens ni pour un nouveau bâtiment, ni pour une rénovation complète. Actuellement, le bâtiment demande beaucoup de gestion pour un club de voile. Peut-être faudrait-il se poser la question si le club veut continuer ce type de gestion ou plutôt se focaliser sur l'aspect sportif.

En ce qui concerne le renouvellement de la concession, plusieurs membres se posent des questions. Le président les informe qu'il a eu un contact avec les ser-

vices concernés de la Ville et qu'ils n'entreront pas en matière avant le 1er janvier 2023. Joël Broye précise qu'entre 2015 et 2016, un projet photovoltaïque avec Viteos qui demandait un contrat de 25 ans avait été soumis à la Ville. Cette dernière a répondu qu'elle n'entrerait pas en matière avant la date prévue.

6. Rapport du trésorier

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les comptes 2021 ont été publiés sur notre site avec les documents disponibles pour l'assemblée générale. Les dépenses importantes ou les positions dépassant les budgets ont fait l'objet d'explications détaillées dans les commentaires sur les comptes.

Compte d'exploitation du Garage

On peut relever des produits pour Fr. 140'799.05 alors que le budget prévoyait Fr. 127'000.00. Un petit plus grâce aux contributions Covid-19 de Swiss Sailing. Pour l'exercice précédent ces mêmes produits avaient été de Fr. 145'199.60.

Le total des charges d'élève à CHF 72'834.70 pour un budget de 87'000.00. A relever la gestion très rigoureuse des dépenses et l'absence d'attribution au « Projet bâtiment ».

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de Fr. 67'964.35 après des amortissements de CHF 13'000.00.

Compte d'exploitation du Cercle

Même exercice pour le « Cercle » avec des produits de Fr. 128'875.55 pour un budget de Fr. 116'000.00. L'exercice précédent enregistrait des produits pour Fr. 126'332.55.

Les dépenses se sont élevées à Fr. 171'581.18 pour un budget de 161'000.00 alors que l'exercice précédent avait vu les dépenses se monter à Fr. 152'795.28.

S'agissant du résultat, l'exercice boucle avec une perte de Fr. 42'706.63 pour une perte budgétée de 45'000.00 alors que l'exercice précédent se soldait par une perte de Fr. 26'462.73.

Le résultat cumulé du « Garage » et du « Cercle » se solde par un bénéfice de Fr. 25'257.72 après des amortissements comptables de Fr. 17'999.00.

Bilan cumulé du Garage et du Cercle

Un total de bilan de Fr. 609'695.54 composé à l'actif de Fr. 257'895.34 de liquidités, de Fr. 48'798.20 de débiteurs et actifs de régularisation, de Fr. 38'002.00 de véhicule, bateau et mobilier et de Fr. 265'000.00 de valeur d'immeuble et de réaménagement du bar.

Au passif, Fr. 90'911.90 de dettes à court terme et Fr. 280'000.00 de Réserve projet bâtiments. A relever que cette provision n'est pas une dette du club.

La fortune totale de notre cercle s'élève au 31 décembre 2021 à Fr. 238'783.64.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement au 31 décembre 2021 s'élève à Fr. 215'781.64 en augmentation de CHF 43'256.72 par rapport à l'année précédente.

Notre club se maintient donc en bonne santé financière.

7. Rapport des vérificateurs de comptes

Suite à l'absence de Jacques Perret (excusé), Nicolas Margraf prend la parole : Mesdames, Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié par l'assemblée générale 2021, nous avons vérifié, par sondages, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 du Cercle de la Voile le Neuchâtel.

Sur la base de nos contrôles, nous avons constaté que les pièces justificatives concordent avec la comptabilité et que celle-ci est tenue avec exactitude.

Nous proposons donc d'approuver les comptes qui vous sont soumis et de donner décharge au comité et à son trésorier en les remerciant du travail effectué.

Le président le remercie et passe au vote de l'approbation des comptes.

8. Approbation des comptes de l'exercice 2021

Les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité.

9. Décharges aux organes responsables

La décharge aux organes responsables est acceptée à l'unanimité

10. Présentation du budget 2022

Le trésorier, M. Georges Schneider présente le budget ordinaire :

Budgets équilibrés avec CHF 50'000.00 de bénéfice pour le « Garage » et CHF 50'000.00 de perte pour le « Cercle »

Garage

Concernant les produits, on a tenu compte de six mois de loyers pour les locaux laissés vacants de Télémarine et une activité 2022 « normale » sans Covid-19.

Pour les dépenses, CHF 10'000.00 ont été prévus pour le réaménagement de la terrasse et diverses dépenses d'entretien de l'immeuble pour CHF 25'000.00. En revanche les travaux de réfection des façades n'étaient pas prévus lors de l'élaboration des budgets. Les autres postes concernent des dépenses courantes.

Cercle

CHF 118'000.00 de produits correspondant de façon prudente aux produits 2021. Pour les dépenses, CHF 6'000.00 pour les équipements de bateaux et le solde correspond aux dépenses courantes et usuelles.

Pas d'augmentation de cotisations prévue.

Le président, M. Philippe Inversin présente les informations relatives aux dépenses extraordinaires :

- **Bateau Start :**

Suite à une grosse panne moteur sur l'Uberre en août 2021 et de multiples problèmes, une analyse a été menée pour monter un projet pour changer de bateau start. Une commission ad hoc a été créée et s'est penchée sur la question. Cette dernière recommandait de trouver pour la saison 2022 une solution transitoire avec nos partenaires, puis de monter un projet sponsorisé pour 2023 pour un montant de 80'000.00 à 90'000.00. Une offre exceptionnelle a été trouvée par Charles Martinez début février pour un bateau d'occasion de 2006 à 16'000.00 (valeur à neuf environ 85'000.00). Au vu de la situation extraordinaire, le comité a validé l'achat de ce bateau, ainsi que son aménagement pour la régate et quelques travaux d'entretien. Sera utilisable pour la première régate au mois d'avril.

On ignore encore si l'on pourra tirer quelque chose de l'Uberre vu sa largeur. Pour l'instant, il n'y a eu aucun retour. Les bouées ne pourront pas être mises sur le nouveau bateau et seront rangées dans le local actuel. Concernant la place, la largeur correspond et la taille est plus ou moins la même. Cela sera discuté le moment venu. Les subsides de la LoRo et des sponsors s'élèvent à environ CHF 15'000.—.

- **Rénovation des façades :**

Suite à la confirmation d'obtention de subsides extraordinaires COVID-19 pour l'année 2021 à fin janvier 2022, le comité a contacté une société pour envisager le lavage des façades du bâtiment. Au vu de l'état actuel de celles-ci, le coût du lavage et le risque de dégradations supplémentaires a encouragé le comité à réfléchir à une rénovation plus conséquente dans la perspective de pouvoir continuer d'exploiter le bâtiment dans des conditions adéquates ces 10 prochaines années, en fonction des potentielles démarches de renouvellement du droit de superficie avec la Ville de Neuchâtel. En l'état, une étape préalable au renouvellement devrait durer au minimum jusqu'à l'été 2024, avec la perspective que la mise sur pied d'un projet de rénovation du bâtiment ou de nouvelle construction

prenne à nouveau 2 à 4 ans minimum pour établir celui-ci tant au niveau de la planification, des autorisations que des financements. L'exploitation du bâtiment actuel devrait donc perdurer au minimum jusqu'en 2026, mais raisonnablement plutôt jusqu'en 2030 environ. L'état actuel des façades ne permettant pas d'assurer une exploitation sur cette durée, le comité a décidé d'assumer ses responsabilités en lançant des travaux de rénovations des façades pour un montant de 35'000.00 environ, ce qui donne également un signal fort à la ville quant aux perspectives du club pour l'avenir.

Suite à la présentation du budget 2022 avec CHF 0.– pour l'achat bateau et avec CHF 0.– pour la façade, Philippe Krebs demande où le club en est exactement dans le budget à ce jour. Georges Schneider répond qu'il y a juste l'amortissement pour l'achat bateau. Pour le compte exploitation, la ventilation globale de CHF 15'000– est reportée sur l'année prochaine. Des subsides d'un montant de CHF 28'000. – lui sont parvenus.

Le budget est accepté avec 45 oui et 3 abstentions.

11. Fixation des cotisations 2023

Finance d'entrée et cotisations

| Membre | Finance d'entrée | Cotisation annuelle |
|-----------------------|-------------------------|----------------------------|
| Actif voile | 100.- | 185.- |
| Actif hélice | 100.- | 115.- |
| Plaisance voile | 100.- | 120.- |
| Famille voile | 100.- | 250.- |
| Famille hélice | 100.- | 160.- |
| Jeune 18 à 25 ans | 100.- | 120.- |
| Junior jusqu'à 18 ans | – | 40.- |
| Ami | – | 30.- |

Pour rappel, il n'existe pas de membre plaisance couple/famille, dans la perspective d'encourager ce type de sociétariat à être membre de la faïtière Swiss Sailing, élément important pour l'axe compétition lié à notre club, mais également pour le soutien de celle-ci plus largement. Pour rappel, nous avons obtenu par l'intermédiaire de la fédération un montant cumulé de subsides COVID d'environ 50'000.00 entre les exercices comptables 2020 et 2021.

Philippe Krebs pense qu'il faudrait revoir les statuts.

Les cotisations 2022 sont approuvées à l'unanimité.

12.Nominations statutaires

- Philippe Inversin se représente pour l'année 2022, à la présidence depuis 2019
Philippe Inversin est accepté à l'unanimité.
- Pascale Maurissen (a rejoint le comité à l'automne 2021), Roger Filliger (élection en 2019), Guillaume Pralong (réélection en 2019), Nicolas Ruetschi (élection en 2019), Georges Schneider (élection en 2019)
Pascale Maurissen, Roger Filliger, Guillaume Pralong, Nicolas Ruetschi et Georges Schneider sont acceptés à l'unanimité.

Gonzague de Waresquiel prend la parole et se propose d'intégrer le comité. Le président demande donc si l'AG est d'accord avec cette requête et tous les membres présents applaudissent.

Gonzague de Waresquiel est accepté comme nouveau membre du comité.

- des membres d'Honneur
Pas de proposition de la commission des membres d'honneur et du comité.
- des vérificateurs de comptes
Jacques Perret et Jean-Luc Dreyer, ainsi que Joël Broye comme suppléant sont acceptés à l'unanimité

13. Programme de la saison 2022

· Régates

| | | |
|------|---------------|--|
| 2022 | 22/04 - 24/04 | EurILCA Europa Cup |
| 2022 | 27/04 - 28/09 | Régates du Mercredi |
| 2022 | 07/05 | Farewell - Bucher et Walt - Championnat FVLJ |
| 2022 | 14/05 - 15/05 | Championnat Suisse par Points 29er |
| 2022 | 04/06 - 05/06 | C3L: Coupe des 3 Lacs |
| 2022 | 08/06 - 10/06 | Joran Lourds |
| 2022 | 13/06 - 17/06 | Semaine du Joran Léger |
| 2022 | 02/07 - 03/07 | J70 Swiss Cup |
| 2022 | 03/09 - 04/09 | Swiss Sailing Super League ACT III/2022 - Neuchâtel |
| 2022 | 10/09 | Transjurassienne en Solitaire – FELCO |
| 2022 | 10/12 | Régate de Noël |

Joël Broye rappelle que les personnes intéressées à donner un coup de main peuvent s'inscrire.

· Formation

Ecole de voile et centre d'entraînement à la régata

Première partie de saison – du lundi 25 avril au samedi 1^{er} juillet 2022

Deuxième partie de saison – du lundi 21 août au samedi 29 octobre 2022

Centre d'entraînement à la régata

Camp d'entraînement à Mèze, avril 2022

Cours d'été et sport ville

4 au 8 juillet, 11 au 15 juillet, 1 au 5 août et 8 au 12 août 2022

· Handisport

- Just for Smile

2 catamarans à Neuchâtel et Estavayer-le-Lac : 1^{er} mai au 30 septembre

- Sailability

Week-end d'entraînement : 21/22 mai, 25/26 juin, 27/28 août et 17/18 septembre 2022

Régate : 26 juin 2022

Semaine de stage : 25 au 29 juillet 2022

· Activités associatives

- Grillade d'ouverture des régates du mercredi : 27 avril
- Chill & Grill party – Mi-saison régates du mercredi : 29 juin
- Festival des sports : 20-21 août
- Clean-Up-Day 2022 : 17 septembre
- Fondue – Régate du mercredi 2021 : 28 septembre
- Régate de Noël : 10 décembre

- Conférences (*programme en cours d'élaboration*): hiver 22-23
- E-sailing, entraînement et régata : hiver 22-23

Pascal Ferrari prend la parole pour souligner que c'est un joli programme. Toutefois, il déplore le manque d'activités, ainsi qu'une partie active pour les membres qui ne font pas de régates. Pascale Maurissen prend note de ces demandes afin de faire des propositions dans ce sens.

14 Membres au 31 décembre 2021

Total de 285 membres

Actif voile : 104

Famille : 82

Plaisance : 34

Junior et 18-25 : 20 (+ 14 juniors membres famille)

Hélice : 13

Amis : 32

Admission 2021 → 13

Démission 2021 → 12

15 Hommage aux membres décédés

Yves-Dominique Spichiger (2020), président de 1983 à 1985

Benoît Pizzera (2020)

André Kistler (2021), président de 1976 à 1980 et président de l'USY

André Moeckli (2021)

16 Hommage aux jubilaires

| | |
|--------|---------------------|
| 50 ans | Robert Philippe |
| | Leroy Lucien |
| | Perrin Jean-Charles |
| | Balzli Ralph |

40 ans

Kistler François
Walt Romain

17 Divers et propositions émanant des membres

· Aucune proposition n'est parvenue au comité

· Divers

- Réhabilitation de la terrasse

La peinture sera refaite et des meubles chinés seront installés. L'idée est de créer un espace sociale agréable avec un côté accueillant sans dépenser des milliers de francs. Des activités autres que celles des régates seront mises sur pied et l'espace permettra toujours de recevoir le même nombre de personnes. Un bilan sera fait à la fin de la saison.

- Changement de logiciel de facturation et de comptabilité

Les éléments de factures plus détaillés, gestion sur la comptabilité et mise en place de QR Code.

- Location de locaux commerciaux (anciennement Télémareine)

Relocation dès juillet août 2022. En attendant, le local sera utilisé par David Houcheringer en vue d'un projet d'aide à l'Ukraine.

- Commission de la formation (projet reporté en 2022).

Dans la perspective de pouvoir préparer le départ à la retraite de Charles.

Le Président lève la séance après avoir remercié chaleureusement toutes les personnes présentes.

Fait par Nathalie Villaverde

La séance est levée à 20h45

Formulaire hangar été 2023

Période de location

La période de location d'été est du 1^{er} mai au 19 août.

Le hangar est réservé du 20 août au 15 octobre pour la confection des chars du corso fleuri de la Fête des Vendanges.

Prix de location

Le prix de la location se calcule au m² de la surface utilisée. Le tarif diffère selon la période de location.

Ces prix comprennent l'eau et l'électricité nécessaires à un entretien normal.

Tarif membres

Période de location d'été : CHF 12.– le m²

Tarif non-membres

Période de location d'été : CHF 20.– le m²

La taxe pour l'enlèvement des déchets est facturée en plus (forfait de CHF 25.– par bateau).

Réservations

Votre demande de réservation du hangar est à effectuer au moyen du formulaire se trouvant sur notre site internet (<https://www.cvn.ch/hangar>).

Conditions de location du hangar

Objet de la location

Le Cercle de la Voile de Neuchâtel, ci-après désigné par « le bailleur », remet au locataire, ci-après désigné par le « preneur », la surface nécessaire pour y entreposer bateau, remorque ou ber, ci-après désigné par « emplacement » selon réservation, pour la période indiquée.

Période de location

La période de location d'hivers commence le 15 octobre et se termine le 30 avril. La période de location d'été commence le 1^{er} mai et se termine le 19 août.

Prix et facturation

Le loyer de l'emplacement est fixé par m² de surface, auquel s'ajoute la taxe pour l'enlèvement des déchets et les nettoyages. Le titulaire du permis de navigation du bateau ou de la remorque détermine le tarif appliqué (membre ou non-membre). Le preneur s'engage à payer le loyer facturé dans les 30 jours à réception de la facture. Pour chaque rappel, il sera facturé CHF 20 –.

Cession et sous-location

Il ne pourra faire aucune cession de bail, totale ou partielle, ni aucune sous-location à qui que ce soit, même si la chose pour laquelle l'emplacement a été loué est retirée avant l'échéance du bail

Travaux par des tiers

En cas d'utilisation d'une place libre, l'artisan ou l'entreprise qui exécute des travaux à titre professionnel sous le hangar se verra facturer un loyer de 150 % du tarif non-membre pendant la durée des travaux. Dans le cas où un artisan ou une entreprise exécute des travaux à titre professionnel, sur un bateau dont le propriétaire est déjà preneur d'un emplacement, le preneur se verra facturer une majoration de 50 % au loyer prévu pour la durée des travaux.

Libération à l'échéance

Le preneur doit libérer la place occupée sous le hangar à la fin de la période de location. Ce délai passé, l'échéance du contrat sera automatiquement prolongée pour la période suivante, au tarif en vigueur, par période d'un mois. Pour la période d'été, le hangar doit être impérativement libre de tout bateau, remorque ou ber, dès le 20 août. Le cas échéant, le bailleur peut faire déplacer ou évacuer le matériel aux frais du preneur, sans avertissement.

Manutention

Toutes les manutentions de bateaux, remorques, ber, matériel sont faites par le preneur ou confiées par ce dernier à une entreprise tierce. Les frais en découlant sont à régler par le preneur directement auprès de l'entreprise concernée. Le CVN ne fait aucune manutention pour le preneur.

Responsabilité

L'entreposage de bateaux, remorques, ber, matériel, etc. est fait aux risques et périls du preneur, sans engagement pour le bailleur. Le preneur s'engage à respecter la propriété des locataires voisins. Il est responsable des dégâts qu'il aurait pu leur causer par sa faute. Le preneur s'engage à maintenir les lieux loués constamment propres et en bon état d'entretien, et à ne pas les utiliser dans un autre but que celui pour lequel ils sont loués. Le preneur s'engage à respecter les directives communales, cantonales et fédérales sur la protection de l'environnement et du bruit. De plus sous le hangar il est interdit de : -laver son bateau à grande eau ou à l'aide d'appareils à eau sous pression ; -d'utiliser tout appareil constituant une source de chaleur (par exemple : lampe ou fer à souder, chauffage à gaz, etc.) ; -d'entreposer toute matière inflammable tels que bidons d'essence, diesel, bonbonne de gaz, etc. ; -d'effectuer des opérations de sablage.

Droit applicable

Le for de toute action en justice est à Neuchâtel.